**ARDEL**

**Société à Responsabilité Limitée au Capital de 3 000 000 €uros**
**Siège social : SAINT MALO (Ille et Vilaine) - 38 Rue du Chapitre**
**RCS SAINT MALO 444 447 858**

-=-

**EXTRAIT DE LA DELIBERATION DES ASSOCIES**
**DU 17 juin 2026**

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept juin, à dix-neuf heures trente, au siège social, sur convocation de Monsieur Arnaud DELAMARE, gérant, les associés se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

**(...)**

L'ordre du jour est le suivant :

(...)

- Changement de commissaire aux comptes ;
- Formalités de publicité.

(...)

**CINQUIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale nomme, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices expirant après la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes du sixième exercice :

- AXCIO, SAS ayant son siège social 18 rue de Madrid - 75008 Paris, RCS PARIS 484 940 580, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des titulaires du droit de vote.*

AXCIO a déclaré accepter par avance sa nomination.

**SIXIEME RESOLUTION**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer au Greffe du Tribunal de Commerce le dépôt des documents prévu à l'article L232-22 du Code de Commerce.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des titulaires du droit de vote.*

-=-

Copie certifiée conforme par le Gérant

